

Par l'honorable M. McCall:—

Jennie Wright, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Henry Wright;

Olive Annie Worden, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alvado Austin Worden; et

Michael Joseph Courtney, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elsie Courtney.

Par l'honorable M. McMeans:—

Arthur Jones, de la cité de Toronto, dans la province de l'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hattie Caroline Jones; et

Harry Ernest Wright, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Elsie Wright.

Par l'honorable M. Proudfoot:—

Edith Gertrude Willis, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; demande l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Albert Willis.

L'honorable M. Foster, du Comité spécial chargé de déterminer la forme du monument commémoratif qui doit être érigé à la mémoire du lieutenant-colonel George Harold Baker, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ No 534,

VENDREDI, 5 mars 1920.

Le Comité spécial institué pour s'entendre et agir avec un semblable comité de la Chambre des Communes, afin de déterminer la forme du monument commémoratif qui doit être érigé, dans l'édifice du Parlement, à la mémoire de feu le lieutenant-colonel Baker, député de Brome, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que les honorables messieurs Bradbury, Casgrain, Foster et Pope ont été nommés pour former un comité spécial afin de déterminer la forme du monument commémoratif qui doit être érigé, dans l'édifice du Parlement, à la mémoire de feu le lieutenant-colonel Baker, député de Brome, mort au champ d'honneur, et pour inviter cette Chambre à nommer un comité semblable pour agir avec le comité du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

G. G. FOSTER,

*Président.*

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que la règle 23 (e) soit suspendue relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

Ordonné qu'un message soit porté à la Chambre des Communes en conséquence.

L'honorable M. Thompson, du Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et les havres, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

SALLE DES COMITÉS No 534,

VENDREDI, 5 mars 1920.

Le Comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

F. P. THOMPSON,

*Faisant fonction de président.*